

CAROLINE OUNDJIAN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compagnie régionale d'Aix-en-Provence

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,

Route de Toulon, 83340 LE LUC

Siret 393 256 425 00041

Sommaire

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Etats Financiers
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,
Route de Toulon
83340 LE LUC
Siret 393 256 425 00041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Syndicale Libre SUBERAIE VAROISE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil Syndical du 21 Février 2022, en présentiel et par voie de consultation en visio-conférence sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Crise sanitaire COVID-19 » de l'annexe expose le contexte de poursuite de l'exploitation dans le contexte d'état d'urgence sanitaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires Aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de l'ASL Suberaie Varoise par l'assemblée générale du 4 Mai 2018 pour un mandat de 6 exercices qui a commencé à courir pour l'exercice 2019 et prendra fin à l'issue de l'exercice 2023.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Hyères, le 15 Avril 2022

Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN

Caroline Oundjian

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	9 156	2 798	6 358	8 190
	Autres immobilisations corporelles	28 173	26 120	2 053	1 934
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.	32		32	32	
Autres participations	625		625	620	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	400		400	400	
TOTAL (I)	38 386	28 918	9 468	11 175	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	554		554	5 440
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	68 398		68 398	97 057
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	181 123		181 123	307 173	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	204 779		204 779	129 931	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 928		2 928	3 494
	TOTAL (II)	457 783		457 783	543 096
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)	496 169	28 918	467 251	554 271	

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	184 776	179 763
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(14 919)	5 013	
	Total des fonds propres (situation nette)	169 857	184 776
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 200	5 400
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 200	5 400
	Total des fonds propres	174 057	190 176
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	1 535	1 535
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	1 535	1 535
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 000	50 000
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 352	153 000
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	70 443	83 872
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	72 865	71 688	
Produits constatés d'avance		4 000	
	Total des dettes	291 659	362 560
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	467 251	554 271
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(14 919,39)	5 013,23
	(1) Dont à moins d'un an	291 659	312 560
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	19 520	18 376
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	148 955	209 015
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	245 137	176 263
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	202 666	281 920
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	36 479	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	9 435	28 768	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	23	38	
	Total des produits d'exploitation	662 216	714 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	65 434	65 092
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	426 757	466 818
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	628	754
	Salaires et traitements	130 361	109 584
	Charges sociales	45 178	39 845
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 146	2 614
	Dotation aux provisions		1 535
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	250	13	
	Total des charges d'exploitation	671 755	686 255
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(9 539)	28 125

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 539)	28 125
PRODUITS FINANCIERS	De participation	332	110
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		332	110
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	336	
	Total des charges financières	336	
RESULTAT FINANCIER		(5)	110
RESULTAT COURANT avant impôts		(9 544)	28 235
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 244 1 200	600
	Total des produits exceptionnels	3 444	600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 819	23 152 668
	Total des charges exceptionnelles	8 819	23 820
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 375)	(23 220)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1	2
TOTAL DES PRODUITS		665 992	715 090
TOTAL DES CHARGES		680 911	710 077
EXCEDENT ou DEFICIT		(14 919)	5 013
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		2 890	
TOTAL		2 890	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		2 890	
TOTAL		2 890	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **467 251** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **665 992** euros et un total **charges** de **680 911** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-14 919** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Informations générales :

L'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière de la Suberaie Varoise a été créée en 1991 suite aux grands incendies de 1989 et 1990, pour permettre aux propriétaires forestiers privés de rénover, gérer et entretenir leurs forêts.

Son périmètre d'action coïncide avec l'aire de répartition du chêne-liège dans le Var (Massifs des Maures et de l'Estérel, Plaine des Maures).

L'ASL est une structure associative de droit privé qui regroupe des propriétaires forestiers dont le but est de constituer des unités de gestion forestière.

Une ASLGF peut ainsi assurer pour le compte des adhérents, tout ou partie de la gestion forestière des propriétés incluses dans son périmètre d'action.

L'objectif prioritaire de l'ASL Suberaie Varoise est la gestion durable des forêts qu'elle regroupe.

Ainsi elle réalise ou coordonne des opérations telles que :

- La rédaction de Plans Simples de Gestion : documents de gestion durable, obligatoires pour

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

les propriétés forestières de plus de 25 ha.

- L'exploitation et la mise en marché des produits forestiers : liège, bois d'oeuvre et bois de chauffage, plaquettes forestières...
- Des travaux de sylviculture : coupe d'éclaircie, élagage, taille, démasclage ou levée de liège, rénovation de châtaigneraies, débroussaillage, entretien, reboisement...
- Des équipements : pistes de desserte, points d'eau, aménagement cynégétiques.
- Des travaux de protection contre l'incendie en collaboration avec les collectivités locales pour réaliser et entretenir des coupures de combustible.
- Des équipements pastoraux (semis, clôtures, abreuvoirs), dans le cadre de conventions de pâturage entre propriétaires et éleveurs.

Fonctionnement de l'ASL Suberaie Varoise :

- C'est une ASL constituée pour une durée illimitée, regroupant des propriétaires volontaires.
- Son Conseil Syndical est composé des membres élus parmi les adhérents de l'association et de représentants du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var et de l'Association des Communes Forestières du Var.
- Les propriétaires forestiers membres de l'association, confient à l'ASL Suberaie Varoise la gestion forestière de tout ou partie de leurs propriétés pendant 5 ans (durée tacitement renouvelable) et cela, sans remettre en cause leur droit individuel de propriété.
- Son équipe technique est composée de trois personnes salariées.
- Ses ressources proviennent des cotisations des adhérents, d'un pourcentage sur les ventes réalisées, des frais de gestion déléguée et de subventions publiques.

Contribution volontaire :

L'association fait appel au bénévolat, cette contribution représente 144.50 heures évaluées à 2890€ pour l'exercice 2021.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les subventions de fonctionnement ont été comptabilisées en subventions à recevoir en fonction des arrêtés de subvention reçus, des périodes couvertes par ces subventions et des acomptes encaissés.

Subventions sur travaux

Les subventions accordées à l'ASL pour réaliser des travaux sur les propriétés forestières des membres de l'ASL sont comptabilisées en produits d'exploitation de l'exercice. Ces subventions sont comptabilisées :

- selon les dépenses réalisées et facturées sur l'exercice et comptabilisées en charges de l'ASL
- selon les proratas de subvention prévus par les conventions de subventions

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice ont été comptabilisées en "Fournisseur factures non parvenues" les factures concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

Une provision pour congés acquis a été comptabilisée en vertu du principe d'indépendance des exercices.

Autres informations

Rémunération des dirigeants : L'association syndicale est administrée par un conseil syndical et un bureau dont les membres bénévoles ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Comptabilisation des cotisations : Les cotisations comptabilisées sur l'exercice correspondent aux sommes reçues sur l'exercice ainsi qu'aux sommes restant à recevoir d'adhérents ayant manifesté leur volonté d'adhérer.

Effectif au 31/12/2021 : L'effectif au 31 décembre est de 3.55 ETP.

Engagement de retraite : Les engagements en matière de retraite se sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

Risque potentiel : Il existe un risque potentiel de redressement suite à des entreprises sous-traitantes qui pourraient ne pas être à jour de leurs obligations sociales et fiscales. L'ASL renforce ses procédures internes afin de supprimer ce risque

Provision pour risque :

Une provision de 1535€ dotée au 31/12/2020 afin de couvrir le risque de ne pas percevoir le solde de la subvention Région a été maintenue dans les comptes.

Charges exceptionnelles

Une subvention de fonctionnement attendue au titre de l'exercice 2020 n'a pas été soldée pour une valeur de 7 500 €. Une charge exceptionne correspondant à la subvention perdue a été comptabilisée au 31/12/2021.

il en est de même pour une subvention de la Région de 1275.87€ et correspondant à des dossiers de réhabilitation de la suberaie varoise.

Crise sanitaire COVID -19

La crise sanitaire liée au COVID -19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, qui s'est poursuivie sur 2021, constituent un évènement majeur qui n'a pas eu d' impact significatifs sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

L'association n'a pas eu recours à l'activité partielle, il a été mis en place le télé travail.

Compte tenu de cette situation, la poursuite de l'exploitation n'a pas été remise en cause.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	9 156					9 156
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	18 196					18 196
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 543		1 434			9 977
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 896		1 434			37 329
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence	32					32
Autres participations	620		5			625
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	400					400
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 052		5			1 057
TOTAL	36 948		1 439			38 386

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	967	1 831		2 798
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport	18 196			18 196
Matériel de bureau, mobilier	6 609	1 315		7 924
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 772	3 146		28 918
TOTAL	25 772	3 146		28 918

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	1 535			1 535	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 535			1 535
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		1 535			1 535
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	400		400
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	68 398	68 398	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 145	16 145	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	151 880	151 880	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	13 097	13 097	
Charges constatées d'avance	2 928	2 928		
TOTAL DES CREANCES		252 849	252 449	400
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 000	50 000		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	98 352	98 352		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	15 560	15 560		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 892	31 892		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 854	22 854		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	137	137		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	72 865	72 865			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		291 659	291 659		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	179 763		5 013		184 776
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 013	(5 013)		14 919	(14 919)
Situation nette	184 776		5 013	14 919	169 857
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 400			1 200	4 200
Provisions réglementées					
TOTAL	190 176		5 013	16 119	174 057

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			2 928
ASSURANCES		1 977	
MAINTENANCE		250	
ABONNEMENT		701	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			2 928

--

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2021	31/12/2020
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	2 890	
	2 890	
Total	2 890	

Répartition par nature de charges	31/12/2021	31/12/2020
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	2 890	
	2 890	
Total	2 890	

ASL SUBERAIE VAROISE

Siège social : Pôle Forêt, Quartier Précoumin,
Route de Toulon, 83340 LE LUC
Siret 393 256 425 00041

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2021**

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association Syndicale Libre, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Hyères, le 15 Avril 2022
Le Commissaire Aux Comptes
Caroline OUNDJIAN

Caroline Oundjian